AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -5-7-71 197364

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS

C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Supplément n° 1 au N° 130

1er JUILLET 1971

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Comme nous pouvions le prévoir dans notre précédent bulletin, de nouvelles sorties de taches d'importance variable se sont produites du 23 au 25 Juin d'une part dans les situations les plus chaudes et du 25 au 28 Juin d'autre part dans les zones les plus froides et ceci à la suite de nombreuses pluies persistantes du 13 au 19 Juin qui ont empêché la réalisation des traitements et provoqué un certain "découvert" de la végétation.

Certaines régions de Picardie ont en effet subi d'intenses précipitations qui ont engendré un délavage rapide des dépôts fongicides et ont permis, à la suite, de graves contaminations sans qu'il soit matériellement possible d'intervenir.

Actuellement, des foyers, de nombre et d'importance variables, existent dans un grand nimbre de régions, particulièrement en secteurs abondamment arrosés. De plus, une véritable "explosion" de la maladie s'est fait sentir dans de nombreux jardins habituellement non traités, ce qui augmente encore les risques d'extension de la maladie dans les parcelles proches.

Les possibilités d'aggravation de l'épidémie que nous redoutions le 22 Juin se sont donc trouvées confirmées. A partir des taches ou foyers de nouvelles multiplications ont pu être possibles avec les dernières pluies. Là, où la protection des cultures a pu être assurée à partir du 25 Juin et poursuivie depuis cette **date**, on peut raisonnablement estimer que ces risques d'aggravation de la maladie s'en trouvent diminués d'autant.

Compte tenu de la situation présente des cultures, préoccupante, voire même inquiétante dans certains secteurs, il importe de maintenir une protection quasi permanente mais raisonnée des cultures non destinées à un proche arrachage en veillant à respecter au maximum les grands principes de lutte maintes fois détaillés dans nos bulletins, et plus particulièrement dans les notes publiées en date du 9 Juin et du 22 Juin.

Du fait de l'évolution actuelle de la maladie et de son caractère épidémique, le problème de la détermination et du choix de la date précise d'intervention devient à présent moins préoccupant.

Appliquer un nouveau traitement fongicide dans l'immédiat.

Intervenir dans les 4 à 6 jours qui suivent chaque pluie persistante pouvant être à l'origine d'une humidité élevée supérieure à 15 à 20 heures au minimum et ceci en cas de temps normalement chaud.

Reculer et espacer les traitements en cas de temps frais ou sec. Nous insistons à nouveau sur le fait que les traitements doivent être renouvelés aussitôt que possible après toutes pluies ou succession de pluies totalisant 15 à 20 mm.

Se rappeler que là où des taches ou foyers existent, des risques de contamination de tubercules sont possibles plus particulièrement à chaque pluie d'une certaine intensité. Tenir compte de cet élément pour le choix ultérieur de la date de défanage qui sera fonction bien entendu de l'état d'avancement de la tubérisation mais aussi et surtout de l'état sanitaire de la culture.

Fort heureusement, il semble que la tubérisation soit actuellement assez active favorisée par une végétation souvent importante.

Par la suite, et si les conditions climatiques devenaient toujours aussi critiques il peut s'avérer judicieux de réaliser une dernière intervention fongicide dans les quelques jours qui précèdent le défanage voire même au cours de ce dernier et ceci pour les variétés de conservation.

23

A PROPOS DES TRAITEMENTS APHICIDES SUR LES CULTURES DE POMME DE TERRE

Nous croyons utile de reproduire ci-après le texte d'un communiqué émanant du Laboratoire de Phytopharmacie de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Versailles. Ce texte est publié par ailleurs dans le numéro de Mai et Juin de la revue : "La Pomme de terre française".

Tournez s'il vous plaît /.

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD PICARDIE, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

A la suite des traitements aphicides appliqués en cours de végétation sur certaines cultures de pommes de terre de consommation, au cours de l'année 1970, des analyses ont été rendues nécessaires pour mesurer le taux de résidus présents dans les tubercules.

Indépendamment des risques que pourrait faire courir pour les consommateurs la présence sur le marché de tubercules contenant des taux élevés de résidus d'insecticides à la suite de traitements répétés, il importe avant toute chose de savoir, si de telles applications présentent réellement un intérêt phytosanitaire.

Le problème se pose différemment selon le type de culture considéré.

CULTURE DE FAMILLES DESTINEES A LA SELECTION

Dans ce cas, il est indispensable et tout à fait justifié d'appliquer des traitements aphicides en vue de protéger les têtes de familles mises en multiplication dans les syndicats.

En effet, il faut à tout prix éviter la transmission des virus par les pucerons vecteurs.

Des applications de disulfoton dans la raie de plantation, suivies de traitements aériens en cours de végétation à l'aide de divers produits aphicides, permettent d'assurer une protection parfaite de ces cultures. Il est évidemment hors de question de livrer à la consommation les tubercules récoltés.

CULTURE DE PLANTS

Les traitements aphicides pourraient se justifier dans la mesure où les Stations d'Avertissements du Service de la Protection des Végétaux ou les services techniques de la Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pomme de Terre auraient signalé la présence précoce de pucerons susceptibles de compromettre l'état sanitaire du plant.

Dans ces conditions et pour autant qu'aucune partie de la récolte de ces plants ne soit utilisée à des fins alimentaires, l'application de traitements aphicides peut parfaitement être envisagée : outre les granulés de disulfoton appliqués en traitement du sol à la plantation, des produits aphicides peuvent être utilisés sans inconvénients particuliers sur le feuillage. Il semble d'ailleurs qu'une seule application, venant se placer 40 à 45 jours après le traitement du sol, suffise à enrayer la dissémination du virus. De toute façon, des traitements réalisés tardivement après le 15 Juin ne semblent pas présenter d'intérêt.

CULTURE DE CONSOMMATION

Des informations diverses dont l'origine n'a pu être définie tendent à prouver que des attaques de pucerons sur ces cultures pourraient entraîner des baisses de rendement Il ne semble pas que ces rumeurs soient étayées par des travaux sérieux et il est actuellement hors de question de recommander des traitements aphicides sur ce type de culture.

Indépendamment du fait que des traitements intempestifs sont onéreux, pour un résultat aléatoire, il en résulterait vraisemblablement une accumulation de résidus insecticides dans les récoltes. Or, si de telles marchandises sont indésirables, sur le marché national la présence de résidus risque en outre de compromettre des marchés passés avec l'étranger.

o o
o

PUCERONS SUR TOUTES CULTURES

On assiste à l'heure actuelle à une réinfestation des Pucerons dans un grand nombre de cultures. Des traitements appliqués tardivement ne devraient être qu'exceptionnels et ne se justifier que là où la végétation semble amoindrie et en l'occurence dès les premières manifestations de déformation de feuillage. Choisir, le cas échéant un produit à action de choc rapide et de rémanence moyenne. Veiller dans tous les cas à respecter l'environnement et le parasitisme naturel (coccinelles, Syrphes etc...). La décision d'intervention doit être mesurée et raisonnée.

De nombreux facteurs doivent être pris en considération et bien souvent l'opportunité des interventions peut être discutable ou du moins difficile à préciser.

CARPOCAPSE DES FRUITS A PEPINS

Les conditions climatiques ont souvent été défavorables jusqu'à présent à l'évolution de ce ravageur. Seules quelques rares et courtes périodes ont été favorables à l'activité de ponte de ce papillon.

.../...

Actuellement, les pontes déposées le 13 Juin sont arrivées ou arriveront sous peu à éclosion dans les secteurs les plus chauds de notre circonscription.

Ces mêmes éclosions pourraient se produire aux alentours du 10 Juillet dans les zones moyennes du Nord-Pas-de-Calais.

D'autres sorties importantes de papillons ont été observées notamment le 24 Juin. Des éclosions notables issues des pontes déposées au cours de cette période devront être prises ultérieurement en considération.

TORDEUSE DE LA PELURE

Les conditions climatiques sont défavorables à l'activité du papillon que se soit pour les émergences des adultes ou les éclosions de jeunes chenilles.

Néanmoins, il faudra être à nouveau couvert dans les premiers jours de Juillet et se souvenir qu'il ne faut pas laisser plus de 12 à 15 jours d'intervalle entre le premier et le deuxième traitement. Les traitements réalisés contre le Carpocapse pourront permettre une protection efficace, même dans les vergers où le premier traitement a eu lieu autour du 25 Juin, si ce traitement intervient au plus tard autour du 5 juillet.

TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Dans les vergers où l'on ne constate pas de taches de tavelure, on peut espacer ce traitement anticryptogamique. Par contre, dans les vergers contaminés par ce champignon, poursuivre la lutte en tenant compte :

- du lessivage des traitements (20 mm de pluie suffisent)
- du nouvel allongement des pousses et de ce fait du volume du feuillage,
- du grossissement des jeunes fruits.

La décision de la poursuite des traitements ne peut être laissée qu'à l'appréciation du producteur.

PUCERONS DU POIS

Dans certains secteurs de notre région on note une augmentation sensible des colonies qui dans certains cas peuvent se montrer assez importantes.

Avant d'entreprendre toute intervention, chaque agriculteur doit contrôler ses cultures afin de noter l'activité de ce ravageur, une intervention chimique étant toujours une opération coûteuse et dangereuse pour l'équilibre naturel du rapport parasite - prédateurs.

Pour l'emploi d'un produit aphicide se référer à la note générale du mois de Mai. Préférer actuellement l'emploi des produits de contact.

L' INSPECTEUR de la
Protection des Végétaux

P. COUTURIER

Les Contrôleurs chargé des
Avertissements Agricoles

G. CONCE et D. MORIN

<u>Dernière note</u> : Supplément n° 3 au N° 129 en date du 22 Juin.